Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le 20 SEP. 2022
ID : 081-218101400-20220630-1600_MPDDAVPONT-AU

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Lavaur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu le code de la Commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, lui donnant délégation au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision prise, en vertu d'une délégation en date du 31 décembre 2021, visée par la Préfecture le 31 décembre 2021, pour attribuer le marché n° TV 2021-13 afférent aux travaux de confortement du pont de la Barthe à LAVAUR, lequel a été signé le 21 février 2022, pour un montant de 194 713,69 € T.T.C ;

Considérant que des travaux supplémentaires non prévisibles, s'avèrent absolument nécessaires tels que motivés et expliqués par la maîtrise d'oeuvre ;

Considérant que les dites prestations doivent faire l'objet d'un avenant n°1 au marché n°TV 2021-13 pour un montant total de 539,63 € H.T. soit 647,56 € T.T.C.

DECIDE

ARTICLE 1 :
Il sera signé l'avenant n°1 au marché TV 2021 – 13 avec

la S.A.S. EIFFAGE ROUTE Grand-Sud (Mandataire)
Etablissement Midi-Pyrénées – Agence Tarn
ZI – 20 Rue Antoine Lavoisier
81000 ALBI
☎ : 05.63.45.11.79 Fax : Courriel : demat.albi.etp@eiffage.com

Siège social : EIFFAGE ROUTE Grand-Sud – ZI Les Estroublans – 4 rue de Copenhague
13 127 VITROLLES
SIRET : 398 762 211 00579

.../...